

# Après vos études, qui gère votre assurance maladie ?

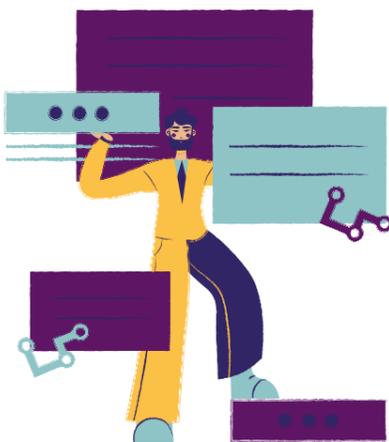


## VOUS ÉTIEZ ÉTUDIANT.E ET RATTACHÉ.E AU RÉGIME GÉNÉRAL DE L'ASSURANCE MALADIE ?

Pas de démarche particulière si vous commencez une activité relevant du même régime ou si vous vous inscrivez à France Travail (anciennement Pôle emploi)

## VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ.E À UN AUTRE RÉGIME ? (CÉSURE, JOB ÉTUDIANT, ...)

Téléchargez le formulaire de demande de mutation et renvoyez-le à la Caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence



## VOUS TERMINEZ UNE FORMATION EN ALTERNANCE ?

Vous bénéficiez, comme tous les salariés, de la même protection sociale pendant un an



Vous changez de situation ? Vous déménagez ? Pensez à mettre à jour votre carte Vitale (et dans tous les cas, au-moins une fois par an).  
Où ? Caisses d'assurance maladie, pharmacies, établissements de santé



Pour compléter les remboursements de base de l'Assurance Maladie, vous pouvez adhérer à une Mutuelle complémentaire.  
Besoin d'une aide financière ?  
Des dispositifs existent !



Plus d'infos ...

[ameli.fr](https://ameli.fr) et 36 46  
[msa.fr](https://msa.fr)  
[etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)  
La Boussole des jeunes  
[secu-jeunes.fr](https://secu-jeunes.fr)